

SYNTHÈSE DES PROCÉDURES D'AFFECTATION PALIER 3^e

Une attention particulière sera portée à l'ordre des vœux

| PALIER 3 ^e | | |
|---|--|--|
| Classe demandée | Démarche/dossier | Critères d'affectation |
| 2 ^{de} GT - lycée de secteur | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du service en ligne Affectation par les familles - ANNEXE 10.1 : demande d'affectation en 2^{de} GT, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP | Secteur géographique |
| 2 ^{de} GT – hors secteur | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du service en ligne Affectation par les familles - ANNEXE 10.1 : demande d'affectation en 2^{de} GT, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP - ANNEXE 8.5 : demande de dérogation de secteur pour l'entrée en 2^{de} GT - Formuler la demande en vœu n°1 | <ul style="list-style-type: none"> - Sur places vacantes après affectation des élèves du secteur, même en cas d'attribution d'un bonus dérogation. - Résultats scolaires en cas d'ex-aequo. <i>La demande peut également se faire sans demande de dérogation de secteur si aucun des motifs réglementaires n'est présent.</i> |
| 2 ^{de} GT en lycée agricole public | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du service en ligne Affectation par les familles - ANNEXE 10.1 : demande d'affectation en 2^{de} GT, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP | <ul style="list-style-type: none"> Affectation au barème. Les établissements agricoles publics ne sont pas sectorisés. |
| 2 ^{de} GT en lycée agricole privé | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du service en ligne Affectation par les familles - ANNEXE 10.1 : demande d'affectation en 2^{de} GT, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP | <ul style="list-style-type: none"> La famille doit impérativement prendre contact au préalable avec l'établissement privé concerné par la demande. |
| 2 ^{de} GT avec les enseignements optionnels facultatifs : LV3 arabe, chinois, japonais, russe, portugais ou culture-crédation-design | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du service en ligne Affectation par les familles - ANNEXE 10.1 : demande d'affectation en 2^{de} GT, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP - Formuler la demande en vœu n°1 | Affectation au barème |
| 2 ^{de} GT avec l'enseignement optionnel : arts du cirque - Lycée P. Bayen (51) | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du service en ligne Affectation par les familles. - Prendre contact avec le lycée P. Bayen - ANNEXE 8.7 : compléter le dossier de candidature - ANNEXE 10.1 : demande d'affectation en 2^{de} GT, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP - Formuler la demande en vœu n°1 | <ul style="list-style-type: none"> Sélection par le lycée P. Bayen en partenariat avec le Centre National des Arts du Cirque (CNAC) de Châlons-en-Champagne. |

| | | |
|--|--|--|
| <p>2^{de} GT – sections binationales :</p> <p>ABIBAC – BACHIBAC ESABAC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lycée G. Monge (08) - Lycée Jean-Jaurès (51) - Lycée P. Bayen (51) - Lycée St. Hessel (51) | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du service en ligne Affectation par les familles - Prendre contact avec le lycée concerné. - ANNEXE 8.8 : dossier de candidature en section binationale - ANNEXE 10.1 : demande d'affectation en 2^{de} GT, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP - Formuler la demande en vœu n°1 | <p>Sélection sur dossier par les lycées concernés.</p> |
| <p>2^{de} GT-section internationale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lycée M. Chagall (51) - Lycée Ch. De Gaulle (52) | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du service en ligne Affectation par les familles - Pour le lycée Marc Chagall, prendre contact avec le lycée - Pour le lycée Charles de Gaulle : ANNEXE 8.9 : demande d'entrée en section internationale au lycée Pour les deux : - ANNEXE 10.1 : demande d'affectation en 2^{de} GT, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP - Formuler la demande en vœu n°1 | <p>Sélection sur épreuves écrites puis orales (organisées conformément au BO. N°38 du 17/10/2006), par les lycées d'accueil.</p> |
| <p>2^{de} Spécifique STHR</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lycée de Bazeilles (08) | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du service en ligne Affectation par les familles - ANNEXE 10.1 : demande d'affectation en 2^{de} GT, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP | <p>Affectation au barème</p> |
| <p>2^{de} GT avec l'enseignement optionnel facultatif</p> <p>Culture et pratique de la danse ou de la musique ou du théâtre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lycée J .Jaurès (51) | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du service en ligne Affectation par les familles - Prendre contact avec le lycée J. Jaurès - ANNEXE 10.1 : demande d'affectation en 2^{de} GT, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP - Formuler la demande en vœu n°1 | <p>Sélection par le lycée Jean Jaurès en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Reims</p> |
| <p>2^{de} professionnelle</p> <p>1^{re} année de CAP</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du service en ligne Affectation par les familles - ANNEXE 10.1 : demande d'affectation en 2^{de} GT, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP | <p>Affectation au barème</p> |
| <p>2^{de} professionnelle en convention avec le ministère des Armées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lycée G. Brière (51) - Lycée J.B. Clément (08) | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du service en ligne Affectation par les familles - Prendre contact avec le CIRFA - ANNEXE 9.2 : dossier de candidature aux baccalauréats professionnels en convention avec le ministère des Armées - ANNEXE 10.1 : demande d'affectation en 2^{de} GT, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP - Formuler la demande en vœu n°1 | <p>Sélection sur dossier, sur décision conjointe des lycées concernés et du CIRFA.</p> |
| <p>2^{de} professionnelle</p> <p>1^{re} année de CAP en lycée agricole privé</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du service en ligne Affectation par les familles - ANNEXE 10.1 : demande d'affectation en 2^{de} GT, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP | <p>La famille doit impérativement prendre contact au préalable avec l'établissement privé concerné par la demande.</p> |